

CONSEIL DU
CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le jeudi 25 mai 2023 à la Mairie du 11^e arrondissement.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 11 mai 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 19 mai 2023. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élu-e-s par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

MEMBRES PRESENTS :

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

M. François VAUGLIN 

MAIRE DE PARIS / CONSEILLERE DE PARIS :

Mme Anne HIDALGO 

MAIRES ADJOINTS :

Mme Rosalie LAMIN 

M. Adrien TIBERTI 

Mme Emma RAFOWICZ 

M. Florent HUBERT 

Mme Lucie SOLEM 


M. Jérôme MEYER 

Mme Joëlle MOREL 

(EXCUSÉE à partir de 2023 DEVE 27)

M. Luc LEBON 

Mme Bénédicte DAGEVILLE 

M. Grégory MOREAU 

Mme Joséphine LANFRANCHI -- EXCUSÉE --

M. Jean-Pierre CORSIA 

CONSEIL DU
CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION

CONSEILLERS DE PARIS :

Mme Dominique KIELEMOËS -- POUVOIR --

M. Patrick BLOCHE

Mme Delphine TERLIZZI

M. David BELLARD

M. Nour DURAND-RAUCHER

Mme Héléne BIDARD -- POUVOIR --

M. Jean-François MARTINS -- EXCUSÉ --

Mme Chloé SAGASPE

Mme Nelly GARNIER

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT :

Mme Nadine BLANCHARD -- POUVOIR --

Mme Florence MARSCHAL

M. Alexandre VISCONTINI

M. Christophe HARNOIS

M. Sofiane KADDOUR-BEY

M. Aymeric DE TARLÉ

M. Didier Yongge ZENG

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

M. Jean-Christophe MARTIN

M. Guillaume POITOUX

POUVOIRS :

Mme LAMIN à M. LEBON

Mme BIDARD à Mme DAGEVILLE

Mme BLANCHARD à M. CORSIA

M. DURAND-RAUCHER à Mme MOREL - jusqu'au projet 11202313

Mme HIDALGO à M. VAUGLIN - jusqu'au projet 11202313 et à partir du vœu V11202312

Mme SOLEM à M. ZENG - à partir du vœu V11202314

Mme TERLIZZI à M. HUBERT - à partir du vœu V11202332

Mme KIELEMOËS à Mme MARSCHAL



CONSEIL DU

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION

À 18h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, Mme Emma RAFOWICZ est désignée secrétaire de séance.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023 ORDRE DU JOUR

I / Désignation du secrétariat de séance

11202307 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption de procès-verbal de séance

11202308 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

III / Etat spécial du 11e arrondissement - exercice 2022

11202309 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11e arrondissement de l'exercice 2022

11202310 Élection de la présidence des débats sur le compte administratif 2022

11202311 Adoption du compte administratif 2022

IV / Avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin partagé Truillot"

11202312 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le jardin Truillot au 66 boulevard Richard Lenoir (11e) – Avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin partagé Truillot"

V / Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Culture(s) en Herbe(s)"

11202313 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin pédagogique situé au sein du square Colbert, 159 rue de Charonne (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Culture(s) en Herbe(s)"

VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Urbanisme

2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

V11202311 Vœu rattaché n°1 à la délibération 2023 DU 33

V11202312 Vœu rattaché n°2 à la délibération 2023 DU 33

V11202313 Vœu rattaché n°3 à la délibération 2023 DU 33

V11202314 Vœu rattaché n°4 à la délibération 2023 DU 33

V11202315 Vœu rattaché n°5 à la délibération 2023 DU 33

V11202316 Vœu rattaché n°6 à la délibération 2023 DU 33

V11202317 Vœu rattaché n°7 à la délibération 2023 DU 33

V11202318 Vœu rattaché n°8 à la délibération 2023 DU 33

V11202319 Vœu rattaché n°9 à la délibération 2023 DU 33

V11202320 Vœu rattaché n°10 à la délibération 2023 DU 33

V11202321 Vœu rattaché n°11 à la délibération 2023 DU 33

V11202322 Vœu rattaché n°12 à la délibération 2023 DU 33

V11202323 Vœu rattaché n°13 à la délibération 2023 DU 33

V11202324 Vœu rattaché n°14 à la délibération 2023 DU 33

V11202325 Vœu rattaché n°15 à la délibération 2023 DU 33

V11202326 Vœu rattaché n°16 à la délibération 2023 DU 33

V11202327 Vœu rattaché n°17 à la délibération 2023 DU 33

V11202328 Vœu rattaché n°18 à la délibération 2023 DU 33

V11202329 Vœu rattaché n°19 à la délibération 2023 DU 33

V11202330 Vœu rattaché n°20 à la délibération 2023 DU 33

CONSEIL DU

- VII202331** Vœu rattaché n°21 à la délibération 2023 DU 33
VII202332 Vœu rattaché n°22 à la délibération 2023 DU 33
VII202333 Vœu rattaché n°23 à la délibération 2023 DU 33
VII202334 Vœu rattaché n°24 à la délibération 2023 DU 33

Voirie et Déplacements

- 2023 DVD 13** Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition
2023 DVD 56 Plan Vélo 2021-2026 : Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros)

Espaces Verts et Environnement

- 2023 DEVE 27** Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Logement et Habitat

- 2023 DLH 92** Location de l'immeuble 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11e) - bail emphytéotique

Solidarités

- 2023 DSOL 13** Subventions (146.500 euros) à 15 associations, et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

- 2023 DSOL 55** Subventions (87.500 euros) à 9 associations, et avenant n°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

- 2023 DSOL 56** Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Santé Publique

- 2023 DSP 57** Subventions (264.750 euros) à 10 associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens

Police Municipale et Prévention

- 2023 DPMP 1** Subventions (304.000 euros) et conventions avec 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

- 2023 DPMP 6** Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Jeunesse et Sports

- 2023 DJS 11** Subventions à 16 associations sportives locales (11e)

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

- 2023 DDCT 56** Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations

- 2023 DDCT 54** Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

- 2023 DDCT 59** Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

- 2023 DDCT 58** Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397.542 euros à 65 associations)

- 2023 DDCT 60** Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions (27.000 euros) à 4 associations

- 2023 DDCT 68** Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

- 2023 DDCT 69** Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations

Attractivité et Emploi

- 2023 DAE 19** Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros)

- 2023 DAE 27** Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

- 2023 DAE 91** Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire



CONSEIL DU

2023 DAE 99 Subventions (75.500 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

DELIBERATION

Affaires Culturelles

2023 DAC 7 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e)

2023 DAC 14 Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

2023 DAC 35 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement (9e) œuvrant en faveur de la culture hip hop

2023 DAC 36 Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e)

2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Affaires Scolaires

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros)

2023 DASCO 28 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2023 DASCO 29 Caisse des écoles du 11e - Subvention d'investissement (203.997 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier

2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 35 Subvention (453.794 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

2023 DFPE 43 Subvention (3.767.817 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 49 Subvention (182.405 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective « Le Palais des Enfants » situé 94 rue de Charonne (11e)

2023 DFPE 84 Subvention (98.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e)

2023 DFPE 87 Subvention (32.638 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour son multi accueil (11e)

2023 DFPE 93 Subvention (135.978 euros) et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)

2023 DFPE 96 Subvention (97.283 euros) et avenant n° 3 à l'association Square Bande pour la crèche parentale située 5 rue du Général Guilhem (11e)

2023 DFPE 122 Subventions (140.000 euros) à 7 associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité

VII / Vœux du Conseil d'arrondissement

VII202306 Vœu afin que la mémoire de Danièle Hoffman Rispai puisse être honorée dans le 11e arrondissement

VII202307 Vœu relatif aux moyens et à la réforme des lycées professionnels

VII202309 Vœu relatif à la promenade plantée du boulevard Richard Lenoir

VII202310 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour Chemin Vert - Plichon - Foïe Regnault

VIII / Question orale adressée au Maire d'arrondissement

QII202302 Question orale relative à la banderole en soutien au mouvement social affichée sur la Mairie du 11e

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.053

Référence : 11 2023 07

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Madame Emma RAFOWICZ est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants : 24 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.054

Référence : **11 2023 08**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 mars 2023 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 mars 2023 est adopté.

*

Nombre de votants : 24 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité/majorité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.055

Référence : **11 2023 09**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-31 et 2511-45 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Sur la proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le compte de gestion de l'état spécial du 11^e arrondissement de l'exercice 2022 est approuvé.

*

Nombre de votants : 22 dont 6 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.056

Référence : **11 2023 10**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-31 alinéa 1^{er} et L-2121-14 alinéa 2 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 11^e arrondissement relatif au compte administratif ;

Sur la proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Luc LEBON est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif de l'exercice 2022 et son vote.

*

Nombre de votants : 24 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.057

Référence : **11 2023 11**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-31 alinéa 1^{er} et L-2121-14 alinéa 2 et 3;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 11^e arrondissement relatif au compte administratif;

Sur le rapport de Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Après s'être fait présenter les documents budgétaires et l'état de virement des crédits de l'année considérée, le Conseil du 11^e arrondissement arrête le compte administratif de l'exercice 2022.

.*_

Nombre de votants : 20 dont 5 ayant donné pouvoir
M. François VAUGLIN, Maire du 11^e, ne participe pas au vote.
Abstention : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

.*_

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	6 149.30	6 149.02	0.28
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	121 670.39	121 670.39	0.00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	796.00	449.75	346.25
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 100.00	2 448.34	651.66
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	256 342.09	250 152.53	6 189.56
60636 HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	5 413.20	5 376.10	37.10
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	21 340.00	19 714.51	1 625.49
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	29 870.00	29 694.78	175.22
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	0.00	0.00	0.00
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	153 159.03	150 605.95	2 553.08
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	865.00	734.65	130.35
6156 MAINTENANCE	28 957.55	25 154.55	3 803.00
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 959.65	5 959.64	0.01
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	547.00	0.00	547.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	0.00	0.00	0.00
6234 RÉCEPTIONS	12 100.00	12 083.87	16.13
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	7 396.80	7 087.12	309.68
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	200.00	0.00	200.00
6251 VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	400.00	272.44	127.56
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	55 000.00	45 282.03	9 717.97
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	11 500.00	11 451.57	48.43
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	14 992.00	10 814.74	4 177.26
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	39 629.00	29 203.43	10 425.57
Total Chapitre 011	775 387.01	734 305.41	41 081.60
Total Rubrique 020	775 387.01	734 305.41	41 081.60
Rubrique 0242 MAISONS DES ASSOCIATIONS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	13 746.54	10 689.70	3 056.84
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	30.00	28.15	1.85
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 200.00	992.01	207.99
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	970.00	447.74	522.26
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	0.00	0.00	0.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	4 472.17	4 472.17	0.00
6156 MAINTENANCE	6 298.00	4 222.06	2 075.94
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	100.00	0.00	100.00
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	4 767.00	3 204.60	1 562.40
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	597.00	0.00	597.00

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6234 RÉCEPTIONS	914.69	652.96	261.73
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	300.00	0.00	300.00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	7 320.83	4 156.61	3 164.22
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 375.37	8 319.05	2 056.32
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	6 923.31	6 428.99	494.32
Total Chapitre 011	58 014.91	43 614.04	14 400.87
Total Rubrique 0242	58 014.91	43 614.04	14 400.87
Rubrique 0282 TRAVAUX URGENTS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	543 449.01	393 624.91	149 824.10
Total Chapitre 011	543 449.01	393 624.91	149 824.10
Total Rubrique 0282	543 449.01	393 624.91	149 824.10
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 500.00	0.00	1 500.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 230.00	153.60	1 076.40
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	100.00	0.00	100.00
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 600.00	802.90	797.10
6156 MAINTENANCE	200.00	107.28	92.72
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	5 000.00	691.94	4 308.06
6234 RÉCEPTIONS	8 750.00	3 261.01	5 488.99
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	6 700.00	4 223.28	2 476.72
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	6 850.00	777.81	6 072.19
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	14 031.68	3 306.20	10 725.48
Total Chapitre 011	45 961.68	13 324.02	32 637.66
Total Rubrique 0381	45 961.68	13 324.02	32 637.66

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	191 514.81	190 853.69	661.12
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	683 715.60	514 899.57	168 816.03
60613 CHAUFFAGE URBAIN	8 863.75	8 132.54	731.21
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 910.00	2 638.91	271.09
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	36 900.00	34 886.34	2 013.66
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	8 525.61	2 042.07	6 483.54
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	58 000.00	51 854.17	6 145.83
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	84 400.00	82 935.07	1 464.93
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	11 683.86	11 039.67	644.19
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	7 500.00	6 685.81	814.19
6156 MAINTENANCE	55 800.00	35 700.82	20 099.18
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	437.00	175.56	261.44
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	0.00	0.00	0.00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	10 000.00	5 621.96	4 378.04
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000.00	0.00	2 000.00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 200.00	3 489.83	7 710.17
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 770.53	3 769.96	0.57
Total Chapitre 011	1 177 221.16	954 725.97	222 495.19
Total Rubrique 211	1 177 221.16	954 725.97	222 495.19
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	91 861.68	91 851.83	9.85
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	976 717.31	618 961.64	357 755.67
60613 CHAUFFAGE URBAIN	13 542.62	12 198.79	1 343.83
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	4 507.00	4 429.51	77.49
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	44 057.44	32 908.24	11 149.20
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	9 212.16	3 921.87	5 290.29
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	68 000.00	60 538.43	7 461.57
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	196 524.46	187 079.78	9 444.68
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	3 000.00	2 177.49	822.51
6156 MAINTENANCE	33 425.28	17 505.85	15 919.43
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	3 260.00	2 157.50	1 102.50
6241 TRANSPORTS DE BIENS	33 232.96	3 385.42	29 847.54
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000.00	0.00	5 000.00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	31 141.54	7 749.25	23 392.29
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	4 000.00	461.03	3 538.97
Total Chapitre 011	1 517 482.45	1 045 326.63	472 155.82
Total Rubrique 212	1 517 482.45	1 045 326.63	472 155.82

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 301 ANIMATION LOCALE ET CULTURELLE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	4 302.92	3 888.99	413.93
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00	98.06	1.94
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	7 565.00	7 565.00	0.00
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	3 000.00	2 571.08	428.92
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	11 120.00	11 101.06	18.94
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	885.00	750.00	135.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	600.00	400.00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	34 929.90	25 411.43	9 518.47
6234 RÉCEPTIONS	40 238.00	33 181.60	7 056.40
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	198 352.38	194 634.99	3 717.39
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	14 205.00	7 700.31	6 504.69
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1.00	0.00	1.00
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	258 102.49	242 074.64	16 027.85
Total Chapitre 011	573 801.69	529 577.16	44 224.53
Total Rubrique 301	573 801.69	529 577.16	44 224.53
Rubrique 311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0.00	0.00	0.00
Total Chapitre 011	0.00	0.00	0.00
Total Rubrique 311	0.00	0.00	0.00
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUES AMATEURS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300.00	1 449.09	850.91
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	33 748.47	33 748.47	0.00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	316.00	315.36	0.64
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	24 075.00	22 141.42	1 933.58
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 099.60	1 936.35	163.25
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	250.00	250.00	0.00
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	2 100.00	557.96	1 542.04
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	2 060.00	1 264.50	795.50
6156 MAINTENANCE	38 846.45	31 259.65	7 586.80

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	151.00	120.54	30.46
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	300.00	0.00	300.00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	280.00	178.90	101.10
6234 RÉCEPTIONS	1 724.00	1 173.70	550.30
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	623.00	0.00	623.00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	26 396.22	25 643.36	752.86
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	61 734.77	60 158.02	1 576.75
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	38 067.00	35 405.16	2 661.84
63513 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 046.94	2 046.84	0.10
Total Chapitre 011	237 118.45	217 649.32	19 469.13
Total Rubrique 3111	237 118.45	217 649.32	19 469.13
Rubrique 313 BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000.00	1 169.93	830.07
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	65 584.33	65 584.33	0.00
60613 CHAUFFAGE URBAIN	10 007.43	10 007.43	0.00
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	4 249.68	3 559.49	690.19
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 656.60	2 472.40	184.20
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	448.50	447.50	1.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	48 876.33	35 780.42	13 095.91
6156 MAINTENANCE	10 603.23	8 596.92	2 006.31
6234 RÉCEPTIONS	420.00	51.07	368.93
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	950.00	950.00	0.00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 833.08	956.74	876.34
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	7 465.00	5 622.16	1 842.84
Total Chapitre 011	155 094.18	135 198.39	19 895.79
Total Rubrique 313	155 094.18	135 198.39	19 895.79
Rubrique 321 SALLES DE SPORT, GYMNASES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	10 019.00	8 125.23	1 893.77
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	420 604.21	394 910.77	25 693.44
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	0.00	0.00	0.00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 100.00	7 062.65	37.35
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	26 500.00	24 928.60	1 571.40
6156 MAINTENANCE	33 773.80	26 923.40	6 850.40
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0.00	0.00	0.00
Total Chapitre 011	497 997.01	461 950.65	36 046.36
Total Rubrique 321	497 997.01	461 950.65	36 046.36

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 322 STADES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	3 124.00	2 592.09	531.91
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	29 838.94	29 800.39	38.55
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 500.00	2 225.26	274.74
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 300.00	1 096.55	203.45
61521 TERRAINS	0.00	0.00	0.00
6156 MAINTENANCE	3 377.40	1 918.46	1 458.94
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0.00	0.00	0.00
Total Chapitre 011	40 140.34	37 632.75	2 507.59
Total Rubrique 322	40 140.34	37 632.75	2 507.59
Rubrique 3231 BAINS DOUCHES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	27 741.90	24 098.27	3 643.63
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	87 025.44	86 364.89	660.55
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 010.00	3 805.74	204.26
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	0.00	0.00	0.00
6156 MAINTENANCE	2 765.82	1 686.18	1 079.64
Total Chapitre 011	121 543.16	115 955.08	5 588.08
Total Rubrique 3231	121 543.16	115 955.08	5 588.08
Rubrique 3232 Piscines et bassins école			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	184 674.56	144 703.99	39 970.57
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	466 555.60	424 049.47	42 506.13
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	30 200.00	21 727.18	8 472.82
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 078.92	8 218.62	1 860.30
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	17 400.00	13 395.24	4 004.76
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	4 020.00	3 167.79	852.21
6156 MAINTENANCE	12 700.00	9 540.48	3 159.52
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	299.20	0.00	299.20
Total Chapitre 011	725 928.28	624 802.77	101 125.51
Total Rubrique 3232	725 928.28	624 802.77	101 125.51

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 3381 CENTRES D'ANIMATION			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	3 744.00	3 743.22	0.78
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	59 946.84	59 946.84	0.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 847 271.00	1 826 758.79	20 512.21
6156 MAINTENANCE	264.00	130.43	133.57
Total Chapitre 011	1 911 225.84	1 890 579.28	20 646.56
Total Rubrique 3381	1 911 225.84	1 890 579.28	20 646.56
Rubrique 3382 ESPACES JEUNES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	3 774.26	3 773.26	1.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	285 289.00	279 333.65	5 955.35
Total Chapitre 011	289 063.26	283 106.91	5 956.35
Total Rubrique 3382	289 063.26	283 106.91	5 956.35
Rubrique 3383 SALLES POLYVALENTES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	199.99	134.76	65.23
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	76 182.92	76 147.69	35.23
6156 MAINTENANCE	18 884.65	13 318.07	5 566.58
Total Chapitre 011	95 267.56	89 600.52	5 667.04
Total Rubrique 3383	95 267.56	89 600.52	5 667.04

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 4221 Crèches et garderies			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	54 367.14	43 153.51	11 213.63
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	522 994.13	463 797.02	59 197.11
60623 ALIMENTATION	593 375.20	456 590.28	136 784.92
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	98 608.17	86 918.73	11 689.44
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	37 754.64	29 598.09	8 156.55
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	30 016.79	27 563.38	2 453.41
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 953.38	8 654.78	1 298.60
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	81 268.82	74 191.91	7 076.91
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	175 825.18	175 825.18	0.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	71 352.37	71 352.37	0.00
6156 MAINTENANCE	36 663.01	36 611.28	51.73
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	500.00	177.59	322.41
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	504 745.58	504 696.05	49.53
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 500.00	2 890.00	610.00
Total Chapitre 011	2 220 924.41	1 982 020.17	238 904.24
Total Rubrique 4221	2 220 924.41	1 982 020.17	238 904.24
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	38 800.00	38 469.31	330.69
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	69 282.28	52 409.10	16 873.18
60622 CARBURANTS	0.00	0.00	0.00
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	35 580.00	31 083.53	4 496.47
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	18 284.12	17 214.39	1 069.73
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	170 530.87	141 717.78	28 813.09
61521 TERRAINS	169 861.76	131 833.14	38 028.62
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	48 490.00	46 656.02	1 833.98
615232 RÉSEAUX	19 150.00	18 566.92	583.08
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	67 267.44	64 734.30	2 533.14
6156 MAINTENANCE	136 817.00	113 762.27	23 054.73
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	8 868.80	8 650.37	218.43
6234 RÉCEPTIONS	0.00	0.00	0.00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0.00	0.00	0.00
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	431.00	431.00	0.00
Total Chapitre 011	783 363.27	665 528.13	117 835.14
Total Rubrique 511	783 363.27	665 528.13	117 835.14
TOTAL DEPENSES	11 768 983.67	10 218 522.11	1 550 461.56

ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	616 496.38	556 493.94	60 002.44
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	3 631 387.26	2 956 753.53	674 633.73
60613 CHAUFFAGE URBAIN	32 413.80	30 338.76	2 075.04
60622 CARBURANTS	0.00	0.00	0.00
60623 ALIMENTATION	593 375.20	456 590.28	136 784.92
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	137 367.17	116 507.59	20 859.58
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	145 501.00	121 153.28	24 347.72
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	420 204.25	384 765.68	35 438.57
60636 HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	5 413.20	5 376.10	37.10
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	164 349.58	145 870.04	18 479.54
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	8 013.50	8 012.50	1.00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	280 924.46	270 014.85	10 909.61
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	111 336.80	102 445.97	8 890.83
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 332 960.87	2 277 505.00	55 455.87
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	177 675.18	176 878.08	797.10
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	158 259.03	153 734.99	4 524.04
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	18 065.00	16 268.00	1 797.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	124 700.87	111 604.96	13 095.91
61521 TERRAINS	169 861.76	131 833.14	38 028.62
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	591 939.01	440 280.93	151 658.08
615232 RÉSEAUX	19 150.00	18 566.92	583.08
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	77 767.44	73 597.60	4 169.84
6156 MAINTENANCE	419 376.19	326 437.70	92 938.49
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	10 407.65	8 590.83	1 816.82
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	6 499.00	3 954.60	2 544.40
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	600.00	400.00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	49 675.70	34 932.64	14 743.06
6234 RÉCEPTIONS	64 146.69	50 404.21	13 742.48
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	214 322.18	206 895.39	7 426.79
6241 TRANSPORTS DE BIENS	43 232.96	9 007.38	34 225.58
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	200.00	0.00	200.00
6251 VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	400.00	272.44	127.56
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	62 000.00	45 282.03	16 717.97
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	66 272.05	49 729.66	16 542.39
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	636 023.34	596 183.68	39 839.66
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	376 219.21	329 592.57	46 626.64
63513 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 046.94	2 046.84	0.10
Total Chapitre 011	11 768 983.67	10 218 522.11	1 550 461.56
TOTAL DEPENSES	11 768 983.67	10 218 522.11	1 550 461.56

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 379 328.67	0.00	1 379 328.67
	Total Chapitre 002	1 379 328.67	0.00	1 379 328.67
	Chapitre 74	Dotations et participations		
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	722 826.00	722 826.00	0.00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	9 666 829.00	9 666 829.00	0.00
	Total Chapitre 74	10 389 655.00	10 389 655.00	0.00
	Total Rubrique 020	11 768 983.67	10 389 655.00	1 379 328.67
	TOTAL RECETTES	11 768 983.67	10 389 655.00	1 379 328.67

ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	669 829.13	449 951.05	219 878.08
Total Chapitre 45	669 829.13	449 951.05	219 878.08
Total Rubrique 0281	669 829.13	449 951.05	219 878.08
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	143 300.01	1 988.53	141 311.48
Total Chapitre 45	143 300.01	1 988.53	141 311.48
Total Rubrique 0381	143 300.01	1 988.53	141 311.48
TOTAL DEPENSES	813 129.14	451 939.58	361 189.56

**ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	813 129.14	451 939.58	361 189.56
Total Chapitre 45	813 129.14	451 939.58	361 189.56
TOTAL DEPENSES	813 129.14	451 939.58	361 189.56

ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 45	Opérations pour comptes de tiers			
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	813 129.14	388 207.00	424 922.14
	Total Chapitre 45	813 129.14	388 207.00	424 922.14
	Total Rubrique 020	813 129.14	388 207.00	424 922.14
	TOTAL RECETTES	813 129.14	388 207.00	424 922.14

ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation d'animation locale	1 163 212.38	936 526.09	226 686.29
Dotation de gestion locale	10 605 771.29	9 281 996.02	1 323 775.27
Dotation d'investissement	813 129.14	451 939.58	361 189.56
TOTAL	12 582 112.81	10 670 461.69	1 911 651.12

ETAT SPECIAL DU 11 EME ARRONDISSEMENT

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation Animation Locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
0282 TRAVAUX URGENTS	543 449.01	393 624.91	149 824.10
0381 CONSEILS DE QUARTIER	45 961.68	13 324.02	32 637.66
301 ANIM LOCALE ET CULTURELLE	573 801.69	529 577.16	44 224.53
Total Chapitre 011	1 163 212.38	936 526.09	226 686.29
Total Dotation Animation Locale	1 163 212.38	936 526.09	226 686.29
Dotation de gestion locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020 ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	775 387.01	734 305.41	41 081.60
0242 MAISONS DES ASSOCIATIONS	58 014.91	43 614.04	14 400.87
211 ÉCOLES MATERNELLES	1 177 221.16	954 725.97	222 495.19
212 ÉCOLES PRIMAIRES	1 517 482.45	1 045 326.63	472 155.82
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES,ACT	0.00	0.00	0.00
3111 ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	237 118.45	217 649.32	19 469.13
313 BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	155 094.18	135 198.39	19 895.79
321 SALLES DE SPORT, GYMNASES	497 997.01	461 950.65	36 046.36
322 STADES	40 140.34	37 632.75	2 507.59
3231 BAINS DOUCHES	121 543.16	115 955.08	5 588.08
3232 PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	725 928.28	624 802.77	101 125.51
3381 CENTRES D'ANIMATION	1 911 225.84	1 890 579.28	20 646.56
3382 ESPACES JEUNES	289 063.26	283 106.91	5 956.35
3383 SALLES POLYVALENTES	95 267.56	89 600.52	5 667.04
4221 CRÈCHES ET GARDERIES	2 220 924.41	1 982 020.17	238 904.24
511 ESPACES VERTS URBAINS	783 363.27	665 528.13	117 835.14
Total Chapitre 011	10 605 771.29	9 281 996.02	1 323 775.27
Total Dotation de gestion locale	10 605 771.29	9 281 996.02	1 323 775.27
Dotation d'investissement			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT	669 829.13	449 951.05	219 878.08
0381 CONSEILS DE QUARTIER	143 300.01	1 988.53	141 311.48
Total Chapitre 45	813 129.14	451 939.58	361 189.56
Total Dotation d'investissement	813 129.14	451 939.58	361 189.56
TOTAL DEPENSES	12 582 112.81	10 670 461.69	1 911 651.12

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.058

Référence : **11 2023 12**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DDCT 62 du Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 octobre 2022 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Jardin Partagé Truillot », dont le siège social est situé au 9 rue Pasteur (11^e), l'avenant à la convention d'occupation du domaine public du 8 novembre 2018, dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition à titre gratuit pour une durée transitoire d'un an maximum d'une parcelle supplémentaire de 55 m² pour un usage de jardin partagé au sein du jardin Truillot (11^e). Sur l'avenant sont rappelées les conditions de mise à disposition et les prescriptions de consignes sanitaires à respecter.

ARTICLE 2 : La subvention en nature pour le jardin partagé au sein du jardin Truillot (11^e), qui correspond à la valeur locative du terrain mis à disposition par la Ville de Paris, est estimée à un montant annuel de 2747 euros.

-*-

Nombre de votants : 26 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.059

Référence : **11 2023 13**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DDCT 62 du Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 octobre 2022 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Culture(s) en Herbe(s) » dont le siège social est situé à la Maison de la vie associative et citoyenne du 11^e arrondissement, boîte n°116, au 8 rue du Général Renault (11^e), la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située au sein du square Colbert, 159 rue de Charonne (11^e), pour un usage de jardin pédagogique.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition, est estimée à un montant annuel de 4500 euros.

-*-

Nombre de votants : 26 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.060

Référence : **2023 DU 33**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2131-1, L.2131-2, L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU révisé ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DU 33 relatif à l'approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU révisé.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 4 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, Groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (26)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.061

Référence : **V 11 2023 11**

Vœu n°1 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant le déficit abyssal d'espaces verts dans le quartier du bas-Belleville, qui n'accueille actuellement qu'un seul petit jardin public,

Considérant la présence au 11 rue des trois couronnes d'une parcelle de 115m² actuellement sous la forme d'un terrain vague,

Considérant les débats en conseil du 11^e arrondissement le 8 novembre 2021 relatifs au projet de délibération 2021 DU 131 et l'engagement pris par le Maire du 11^e arrondissement lors de ce même débat « (nous, nda) vous donnons rendez-vous au débat sur le PLU pour en changer le destin (de la parcelle, nda) »,

Considérant l'autorisation donnée en 2012 par le Conseil de Paris quant à la réalisation sur cette parcelle d'un programme de construction de trois logements locatifs sociaux et un local commercial,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme soi-disant « bioclimatique » tel que présenté dans la délibération 2023 DU 33 maintient cette destination visant à bétonner l'une des rares parcelles vides de notre arrondissement (LS 100-100) timidement accolé à un espace vert public (P11-17) au lieu de choisir la voie d'un Espace Vert Protégé complet qui embellirait le cadre de vie du quartier et rafraichirait l'air en été,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la destination du 11 rue des Trois couronnes soit changée en Espace Vert Protégé et inscrite à ce titre en VI1-4 à l'Annexe III – Liste des emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts du Tome 2 du Règlement,
- Que l'équipement P11-17 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement, soit supprimé car devenu sans objet avec le classement de la totalité de la parcelle en EVP,
- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.

-*

Nombre de votants : 30 dont 4 ayant donné pouvoir
Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.062

Référence : **V 11 2023 12**

Vœu n°2 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant le vieillissement généralisé de la population française, ainsi que la part croissante d'habitants du 11^e arrondissement de plus de 75 ans (6,4%, soit 9 312 habitants selon les données 2019 de l'Insee),

Considérant l'offre actuelle de résidences autonomie gérées par le CASVP se portant à 14 établissements d'une capacité totale entre 600 et 1125 places selon les données du Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches,

Considérant l'enjeu du « bien vieillir » qui sera l'un des défis sociaux et sociétaux du 21^e siècle,

Considérant la réserve P11-8 d'un établissement de petite enfance au 5 impasse des Trois Sœurs,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-100,

Considérant que, selon le cadastre, la parcelle du n°5 impasse des trois sœurs est bordée sur un côté par le n°7 actuellement occupé par un petit immeuble en R+1 fortement défraîchi et par le n°9 actuellement vide,

Considérant que la réunion des parcelles des n°5, 7 et 9 de l'impasse des Trois Sœurs permet d'obtenir une parcelle de forme rectangulaire cohérente,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que l'équipement P11-08 d'établissement d'accueil de la petite enfance soit maintenu et complété par un équipement P11-23 de résidence autonomie sur la même parcelle dans l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement,
- Que les parcelles 7 et 9 impasse des trois sœurs face l'objet d'une inscription comme espace vert public respectivement en P11-24 et P11-25 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.063

Référence : **V 11 2023 13**

Vœu n°3 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'offre actuelle insuffisante de résidences étudiantes à Paris, dont neuf se trouvent dans le 11^e arrondissement,

Considérant la réserve P11-18 d'un espace vert au 61 rue Servan et 22 cité Dupont,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-100,

Considérant la présence à proximité de cette parcelle avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (ESCP et classes préparatoires du Lycée Voltaire),

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que la ladite réserve pour logement social soit remplacée par une réserve P11-18 bis pour une résidence étudiante à vocation sociale à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement,
- Que la réserve pour espace vert P11-18 soit maintenue à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

POur : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.064

Référence : **V 11 2023 14**

Vœu n°4 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve P11-20 d'espace vert public et d'équipement de santé 19-19 bis rue Saint Maur,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-60,

Considérant la présence actuelle d'une maison missionnaire à cette adresse,

Considérant la présence du square de la Roquette à trois minutes à pied de cette parcelle,

Considérant la présence d'une réserve pour équipement de santé (P11-7) à trois minutes à pied de cette parcelle ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que la réserve pour espace vert public et équipement de santé équipement P11-20 soit supprimée de l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.065

Référence : **V 11 2023 15**

Vœu n° 5 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'offre actuelle insuffisante de résidences étudiantes à Paris, dont neuf se trouvent dans le 11^e arrondissement,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 35-35 au 95 avenue Parmentier,

Considérant la vocation actuelle de cette parcelle actuellement occupée par un établissement d'enseignement supérieur (ISEG Marketing & Communication School Campus Paris ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 35-35 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Que la vocation d'enseignement supérieur de cette parcelle soit sanctuarisée par une réserve pour équipement P11-26 d'établissement d'enseignement supérieur à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.
- Que cette parcelle soit complétée par une réserve pour équipement P11-27 d'une résidence étudiante à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.066

Référence : **V 11 2023 16**

Vœu n° 6 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 18 rue des Bleuets,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 22% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-28 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.067

Référence : **V 11 2023 17**

Vœu n° 7 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 75-75 bis rue de Charonne,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-29 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.068

Référence : **V 11 2023 18**

Vœu n° 8 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 73 rue de Charonne,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-30 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.069

Référence : **V 11 2023 19**

Vœu n° 9 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 25-25 au 127-129-131A rue du Chemin Vert et 106 avenue de la République (fond),

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 24% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la réserve pour un équipement de la petite enfance à cette même adresse (P11-3),

Considérant le déficit de places disponibles dans les établissements d'accueils de la petite enfance parisiens ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 25-25 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une augmentation de capacité de l'établissement objet de la réserve pour équipement de petite enfance P11-3 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.070

Référence : **V 11 2023 20**

Vœu n° 10 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 4-6 rue de la Folie Regnault,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 21% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la réserve pour un équipement de santé à cette même adresse (P11-22),

Considérant le déficit reconnu en praticiens de santé à Paris ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une augmentation de capacité de l'établissement objet de la réserve pour équipement de santé P11-22 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.071

Référence : **V 11 2023 21**

Vœu n° 11 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 32 bis-32 ter rue de Folie Regnault,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 67% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-31 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.072

Référence : **V 11 2023 22**

Vœu n° 12 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 39-41 rue Godefroy Cavaignac,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-32 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.073

Référence : **V 11 2023 23**

Vœu n° 13 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 9 bis-11 rue Guénot,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 25% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-33 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*_

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*_

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.074

Référence : **V 11 2023 24**

Vœu n° 14 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 18 rue Guénot,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 25% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant le déficit reconnu en praticiens de santé à Paris ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une réserve pour équipement de santé P11-34 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.075

Référence : **V 11 2023 25**

Vœu n° 15 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 64-66 rue Léon Frot,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 21% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-35 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.076

Référence : **V 11 2023 26**

Vœu n° 16 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 25 passage de Ménilmontant,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 23% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant le vieillissement généralisé de la population française, ainsi que la part croissante d'habitants du 11^e arrondissement de plus de 75 ans (6,4%, soit 9312 habitants selon les données 2019 de l'Insee),

Considérant l'offre actuelle de résidences autonomie gérées par le CASVP se portant à 14 établissements d'une capacité totale entre 600 et 1125 places selon les données du Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches,

Considérant l'enjeu du « bien vieillir » qui sera l'un des défis sociaux et sociétaux du 21^e siècle,

Considérant l'occupation actuelle de cette parcelle par un hôtel, à la configuration en chambres indépendantes,

Considérant le classement de cette parcelle comme volumétrie existante à conserver ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour résidence autonomie P11-36 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.077

Référence : **V 11 2023 27**

Vœu n° 17 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-60 au 111 bis-113 boulevard de Ménilmontant et 20-22 passage de Ménilmontant,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 23% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-37 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.078

Référence : **V 11 2023 28**

Vœu n° 18 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-60 au 63 rue de la Roquette,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 30% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la présence actuelle à cette adresse d'un centre médico-psychologique avec unités d'hospitalisation,

Considérant l'état désastreux de la psychiatrie hospitalière en France, y compris à Paris, tel que souligné par plusieurs rapports parlementaires depuis vingt ans,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une réserve pour équipement de santé psychiatrique P11-38 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.079

Référence : **V 11 2023 29**

Vœu n° 19 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 60 rue Sedaine,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 30% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-39 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

*_

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*_

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.080

Référence : **V 11 2023 30**

Vœu n° 20 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant que, selon les données de l'open data de l'APUR, la parcelle du 7 rue Morand parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 15% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui peut laisser supposer que le taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS n'as pas été atteint en 2023,

Considérant l'état lamentable et indigne d'une partie, au moins, de cet immeuble, au sujet duquel l'exécutif du 11^e arrondissement a été saisi par nos soins en Janvier 2023, saisie reste sans réponse à ce jour,

Considérant les travaux lourds qui apparaissent nécessaires afin de remettre les parties objet de ladite saisine dans un état correct,

Considérant le caractère modeste des ménages résidant dans les bâtiments objets de ladite saisine ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Qu'une réserve pour logement social LS 100-50 sur la parcelle du 7 rue Morand soit ajoutée dans l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.081

Référence : **V 11 2023 31**

Vœu n° 21 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant son Annexe IX - Liste des espèces régionales d'arbres et arbustes à planter,

Considérant la présence dans cette annexe d'espèces très allergisantes, présentées à ce titre par le Ministère de la Santé,

Considérant l'existence d'alternatives végétales moins allergisantes que ces espèces ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que soient supprimées de l'Annexe IX - Liste des espèces régionales d'arbres et arbustes à planter du Tome 2 du Règlement :

- Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*),
- Le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),
- Le Genévrier commun (*Juniperus communis*),
- L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Le Charme commun (*Carpinus betulus*),
- Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*),
- Le Noisetier commun (*Corylus avellana*).

-*-

Nombre de votants : 30 dont 6 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.082

Référence : **V 11 2023 32**

Vœu n° 22 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la présence au 4-10 cité Griset de l'ancienne fonderie familiale Griset, spécialisée dans le laminage d'alliages non ferreux, et le bâtiment en brique rouge emblématique de cette époque y subsiste de nos jours,

Considérant le témoignage du passé industriel du 11^e arrondissement que constitue l'histoire de cette fonderie opérationnelle entre 1825 et 1919,

Considérant les faits marquants de cette fonderie, comme la fabrication du mètre étalon Griset exposé au musée du Conservatoire national des arts et métiers ou la médaille d'or obtenue par Antoine Griset à l'Exposition universelle de 1878 ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que le 4-10 cité Griset soit inscrit l'Annexe X – Protection patrimoniale du Tome 2 du Règlement.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.083

Référence : **V 11 2023 33**

Vœu n° 23 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant les retraits d'alignement des 169 et 177-179 rue de la Roquette,

Considérant le déficit en arbres du haut de la rue de la Roquette, au-delà de la rue de la Folie Regnault,

Considérant la vocation soi-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que l'Annexe VI – Liste des espaces végétalisés protégés du Tome 2 du Règlement intègre la plantation d'arbres d'alignement devant les 169 et 177-179 rue de la Roquette.

-*-

Nombre de votants: 30 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.084

Référence : **V 11 2023 34**

Vœu n° 24 rattaché à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement,

Considérant au sein de cette Annexe l'écrasante majorité de réserves de type LS x-x, c'est-à-dire de réserves pour logements sociaux occupant 100% des logements mobilisables sur cette adresse,

Considérant les impératifs de mixité sociale qui imposent de repenser nos programmes de logements en faveur d'un mélange de logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS), de logements abordables et de logements privés, afin de créer des ensembles cohérents où vivent ensembles toutes les classes sociales,

Considérant au contraire que les ensembles de type 100% logement social créent des bâtiments monolithiques dommageables à cette même mixité sociale,

Considérant que les répartitions PLA1/PLUS/PLS/Abordable/Privé des opérations menées par la Ville dans le futur ne relèvent pas directement du Plan Local d'Urbanisme mais peuvent tout de même être orientées par les types de réserves de ce Plan pour leur part Logement social/Autres logements ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que dans l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement, les réserves pour logement social (Type de réserve : LS x-y) soient plafonnées de manière à ce que « y » ne puisse être supérieur à la moitié de « x » arrondie, le cas échéant, à l'entier supérieur.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 7 ayant donné pouvoir
Pour : groupe Changer Paris (3)
Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.085

Référence : **2023 DVD 13**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au stationnement de surface sur voie publique et l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DVD 13 relatif au stationnement de surface sur voie publique et l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 7 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Communiste et Citoyen (4)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, Groupe Ecologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX (23)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.086

Référence : **2023 DVD 56**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros) dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DVD 56 relatif à la signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros) dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.087

Référence : **2023 DEVE 27**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DEVE 27 relatif à la signature d'une convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.088

Référence : **2023 DLH 92**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un bail emphytéotique dans le cadre de la location de l'immeuble 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11e) à la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 92 relatif à la signature d'un bail emphytéotique dans le cadre de la location de l'immeuble 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11e) à la RIVP.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Pour : groupe Paris 11^e en Commun et groupe Communiste et Citoyen (21)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.089

Référence : **2023 DSOL 13**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-13, L.2511-14 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (146.500 euros) à 15 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSOL 13 relatif à l'attribution de subventions (146.500 euros) à 15 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

-*-

Nombre de votants : ** dont * ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.090

Référence : **2023 DSOL 55**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (87.500 euros) à 9 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSOL 55 relatif à l'attribution de subventions (87.500 euros) à 9 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.091

Référence : **2023 DSOL 56**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (490.000 euros) à 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSOL 56 relatif à l'attribution de subventions (490.000 euros) à 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.092

Référence : **2023 DSP 57**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (264.750 euros) à 10 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSP 57 relatif à l'attribution de subventions (264.750 euros) à 10 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.093

Référence : **2023 DPMP 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (304.000 euros) avec 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DPMP 1 relatif à l'attribution de subventions (304.000 euros) avec 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2023.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX (22)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.094

Référence : **2023 DPMP 6**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (42.000 euros) à 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DPMP 6 relatif à l'attribution de subventions (42.000 euros) à 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.095

Référence : **2023 DJS 11**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (47.300 euros) à 16 associations locales du 11^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DJS 11 relatif à l'attribution de subventions (47.300 euros) à 16 associations locales du 11^e arrondissement.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.096

Référence : **2023 DDCT 56**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (110.500 euros) à 32 associations pour leurs actions en faveur du sport et des jeunes des quartiers populaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 56 relatif à l'attribution de subventions (110.500 euros) à 32 associations pour leurs actions en faveur du sport et des jeunes des quartiers populaires.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.097

Référence : **2023 DDCT 54**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de projets dans les quartiers populaires parisiens dans le cadre de l'appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 54 relatif à l'attribution de subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de projets dans les quartiers populaires parisiens dans le cadre de l'appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.098

Référence : **2023 DDCT 59**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (13.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 59 relatif à l'attribution de subventions (13.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.099

Référence : **2023 DDCT 58**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (397.542 euros) à 65 associations dans le cadre du financement de 82 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 58 relatif à l'attribution de subventions (397.542 euros) à 65 associations dans le cadre du financement de 82 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.100

Référence : **2023 DDCT 60**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (27.000 euros) à 4 associations pour des projets économiques locaux dans les quartiers populaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 60 relatif à l'attribution de subventions (27.000 euros) à 4 associations pour des projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.101

Référence : **2023 DDCT 68**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (150.000 euros) à 30 associations pour leurs projets de développement des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 68 relatif à l'attribution de subventions (150.000 euros) à 30 associations pour leurs projets de développement des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens.

-*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.102

Référence : **2023 DDCT 69**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (123.900 euros) à 29 associations pour leurs projets visant une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 69 relatif à l'attribution de subventions (123.900 euros) à 29 associations pour leurs projets visant une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.103

Référence : **2023 DAE 19**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de financement (550.000 euros) avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 19 relatif à la signature d'une convention de financement (550.000 euros) avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique.

-*-

Nombre de votants: 23 dont 6 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.104

Référence : **2023 DAE 27**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1, L2512-1 et L3211-1 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (5.686.000 euros) à 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 27 relatif à l'attribution de subventions (5.686.000 euros) à 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX (22)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.105

Référence : **2023 DAE 91**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) à 13 structures pour leurs projets en faveur de l'économie circulaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 91 relatif à l'attribution de subventions (de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) à 13 structures pour leurs projets en faveur de l'économie circulaire.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.106

Référence : **2023 DAE 99**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (75.500 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 99 relatif à l'attribution de subventions (75.500 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.107

Référence : **2023 DAC 7**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (550.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 7 relatif à l'attribution d'une subvention (550.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture.

*

Nombre de votants : 23 dont 6 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.108

Référence : **2023 DAC 14**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (1.115.000 euros) à 5 structures de création et de diffusion de la danse ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 14 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (1.115.000 euros) à 5 structures de création et de diffusion de la danse.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.109

Référence : **2023 DAC 35**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 35 relatif à l'attribution de subventions 20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.110

Référence : **2023 DAC 36**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une contribution (2.000.000 euros) et la signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 36 relatif à l'attribution d'une contribution (2.000.000 euros) et la signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

-*-

Nombre de votants: 23 dont 6 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN et M. Patrick BLOCHE

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.111

Référence : **2023 DAC 373**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (900.000 euros) et signature de conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 373 relatif à l'attribution de subventions (900.000 euros) et signature de conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

-*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.112

Référence : **2023 DAC 256**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (46.800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 256 relatif à l'attribution de subventions (46.800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.113

Référence : **2023 DASCO 18**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros) à divers collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 18 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros) à divers collèges publics parisiens.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023**

D.11.23.114

Référence : **2023 DASCO 28**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L3321-1 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du Fonds commun départemental des services d'hébergement par les collèges dotés d'un service de restauration autonome ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 28 relatif au bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du Fonds commun départemental des services d'hébergement par les collèges dotés d'un service de restauration autonome.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.115

Référence : **2023 DASCO 29**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2511-2, L.2511-13, L.2511-29 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (203.997 euros) à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement, au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 29 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (203.997 euros) à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement, au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.116

Référence : **2023 DASCO 46**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 213-7 et R 216-12 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023 accordées aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 46 relatif à l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023 accordées aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.117

Référence : **2023 SG 13**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, notamment les articles 140 et 147 ;

Vu l'article premier de la loi n°2016- 1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L113-12 et L.113- 13 ;

Vu l'article R531-52 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 441-6 du code pénal ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif aux règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et la mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 SG 13 relatif aux règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et la mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance.

-*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.118

Référence : **2023 DFPE 35**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (453.794 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 35 relatif à l'attribution d'une subvention (453.794 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.119

Référence : **2023 DFPE 43**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (3.767.817 euros) et signature d'un avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 43 relatif à l'attribution d'une subvention (3.767.817 euros) et signature d'un avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.120

Référence : **2023 DFPE 49**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (182.405 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 49 relatif à l'attribution d'une subvention (182.405 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants (11e).

-*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.121

Référence : **2023 DFPE 84**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (98.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour sa crèche parentale ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 84 relatif à l'attribution d'une subvention ((98.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour sa crèche parentale.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.122

Référence : **2023 DFPE 87**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (32.638 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 87 relatif à l'attribution d'une subvention (32.638 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective.

*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.123

Référence : **2023 DFPE 93**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (135.978 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Solidarité Roquette (11^e) pour le multi-accueil Les Pitchouns ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 93 relatif à l'attribution d'une subvention (135.978 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Solidarité Roquette (11^e) pour le multi-accueil Les Pitchouns.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.124

Référence : **2023 DFPE 96**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (97.283 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association Square Bande pour sa crèche parentale;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 96 relatif à l'attribution d'une subvention (97.283 euros) et signature d'un avenant n° 3 avec l'association Square Bande pour sa crèche parentale.

-*-

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.125

Référence : **2023 DFPE 122**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (140.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 122 relatif à l'attribution de subventions (140.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.

-*

Nombre de votants: 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.126

Référence : **V 11 2023 06**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant que c'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Danièle Hoffman Rispal, survenu le 16 avril 2020 des suites d'une longue maladie;

Qu'à l'exception d'une brève parenthèse, Danièle Hoffman Rispal a toujours vécu à Pariset, tout spécialement, dans l'Est parisien;

Qu'elle aimait cette ville, ses quartiers, ainsi que les Parisiennes et les Parisiens pour lesquels elle s'est très tôt investie;

Qu'en effet, Danièle Hoffman Rispal s'engagea dès le début des années 1970 et qu'elle se présenta sur les listes municipales du 11^e arrondissement dès 1983;

Qu'elle fut élue pour la première fois en 1995, conseillère du 11^e arrondissement et de Paris;

Qu'elle fut nommée, en 2001, par Bertrand Delanoë, adjointe chargée des personnes âgées — une délégation dans laquelle elle s'engagea pleinement, avec passion;

Qu'en parallèle de ses responsabilités parisiennes, Danièle Hoffman Rispal fut élue, en 2002, députée de la 6^e circonscription de Paris, puis réélue en 2007, avec plus de 69 % des voix — ce qui fit d'elle, à l'époque, l'une des députées les mieux élues de France;

Qu'elle siégea 12 ans au Palais Bourbon, institution dont elle deviendra l'une des vice-présidentes et l'une des hautes figures;

Que Danièle Hoffman Rispal était, comme elle aimait à le dire, une élue atypique — issue du petit privé, elle n'avait pas fait de grandes études ni été dans de grandes écoles —, ce qui ne l'empêcha pas de faire entendre haut et fort la voix des habitantes et des habitants de Paris, de sa circonscription et du 11^e arrondissement partout où elle le pouvait, notamment dans les hémicycles où elle siégeait;

Qu'elle avait à cœur de les défendre et de défendre les valeurs auxquelles elle croyait;

Qu'en effet Danièle Hoffman Rispal avait fait du combat pour le droit et de la lutte contre toutes les inégalités — notamment contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie — ses principaux chevaux de bataille qu'elle menait toujours avec force et conviction;

Qu'elle poursuivit ses combats au-delà de ses mandats, en intégrant en 2015, la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme;

Que pour ses engagements, elle fut promue, en 2015, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur;

Qu'honorer Danièle Hoffman Rispal serait faire vivre ses valeurs;

Sur le rapport et sur proposition de Monsieur François VAUGIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés;

EMET LE VŒU :

Que la mémoire de Danièle Hoffman Rispal puisse être honorée dans le 11^e arrondissement.

*

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.127

Référence : **V 11 2023 07**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, notamment ceux des classes populaires, d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme ;

Considérant les annonces du président de la République pour réformer l'enseignement professionnel, faisant fi des concertations et engagements avec les organisations syndicales des derniers mois ;

Considérant sa volonté à la fois d'allonger la durée des stages en entreprises au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages, de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte de formation aux besoins du patronat local, de revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions ;

Considérant qu'à l'automne 2022, la réforme proposée par Carole Grandjean avait déclenché une forte mobilisation des enseignants des lycées professionnels qui avait obtenu le retrait de l'augmentation des stages de 50% ;

Considérant les annonces d'Emmanuel Macron devant les organisations patronales d'une nouvelle loi, laissant craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du travail, qui impacterait le statut des élèves et des professeurs, et reviendrait plus de 100 ans en arrière sur son intégration dans l'éducation nationale ;

Considérant que l'augmentation des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera la préparation au diplôme du baccalauréat en année de terminale ;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles qui sont le parent pauvre des politiques publiques, alors qu'elles s'adressent à des jeunes aux parcours scolaires et personnels difficiles, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, et revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages, et en créant une allocation d'études ;

Considérant l'annonce d'une rémunération des stages financé par l'État et non par les entreprises s'apparente à la mise à disposition des entreprises d'une main d'œuvre gratuite, alors que les élèves en stage travaillent, bien souvent sur des tâches subalternes, en remplacement de salariés absents ou en congés, ou sur des activités temporairement en croissance ;

Considérant que l'adéquation forcée entre les cartes de formation des lycées professionnels et les besoins des entreprises locales, est une rupture d'égalité en assignant les élèves à leur secteur géographique et à ses spécificités et non à leurs choix, et fragilise leur parcours professionnel, les rendant fortement dépendant des fermetures et délocalisations d'entreprises ;

Considérant que le pacte spécifique au lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignant.es de ces filières s'apparente au « travailler plus pour gagner plus » alors que les enseignants sont d'ores-et-déjà sous-rémunéré par rapport à leurs diplômes et tâches, que la France est en Europe parmi les pays à la plus forte charge annuel de travail des enseignants et parmi les pays à la plus faible rémunération ;

Considérant les fermetures à venir de filières et les fermetures de sites de lycées professionnels décidées par la présidente de Région ;

Considérant que ces fermetures concerneront, dès la rentrée 2023, sept établissements à Paris, parmi lesquels l'annexe du lycée Théophile-Gautier (12^e) et le lycée Charles-de-Gaulle (20^e) ;

Considérant que le lycée polyvalent Dorian du 11^e arrondissement devra, dès la rentrée 2023, accueillir plus de 200 élèves de filières professionnelles venant de ces établissements qui doivent fermer ;

Considérant que l'accueil de ces élèves qui représentent 6 classes supplémentaires, rendra exigus les locaux du lycée et pourrait dégrader la qualité du climat scolaire, enjeu important et reconnu de la qualité de formation ;

Considérant que dans ce contexte on peut légitimement s'interroger sur l'avenir de la filière générale du lycée et le maintien du caractère polyvalent de cet établissement et donc sur la mixité sociale et scolaire de cet établissement ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication en direction des collégien·ne·s sur l'intérêt des filières professionnelles, avec notamment une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que plus de 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 lycéen·ne·s, particulièrement issu·e·s des classes populaires, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Mme Péresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu·e·s de gauche et pour lui demander de renoncer à ses projets de fermeture de lycées professionnels ;

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI,

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'État et la Région Ile-de-France afin :

- de renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels ;
- d'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel ;
- de renoncer à la fermeture de filières professionnelles et des 7 sites de lycées professionnels à Paris.

*

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Pour : groupe Paris 11 en Commun et groupe Communiste et Citoyen (21)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.128

Référence : **V 11 2023 09**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant la présence sur le terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir d'une promenade plantée destinée notamment à offrir un écrin de verdure agréable aux habitants des quartiers qu'elle traverse,

Considérant la présence de nombreux enfants dans les parcs et aire de jeux de cette promenade plantée,

Considérant la présence de plusieurs écoles dans son voisinage et la volonté de la mairie de Paris de développer le dispositif « faire classe dehors »,

Considérant cependant que le niveau de propreté de cette promenade est régulièrement en-deçà des exigences légitimes de ses utilisateurs et présente un risque avéré pour les enfants amenés à l'emprunter,

Considérant la présence régulière sur la promenade d'adultes en situation de détresse sociale, consommant fréquemment de l'alcool, des cigarettes, voire des substances illicites,

Considérant que cette consommation se fait au contact direct d'enfants parfois très jeunes,

Considérant la disparition des gardiens de squares ;

Sur le rapport de Madame Nelly GARNIER,

Sur proposition des élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une maraude sociale régulière soit mise en œuvre sur tout le tracé de la promenade afin d'accompagner les personnes en situation de détresse vers un accompagnement social et médical avec un objectif de sortie de la rue et de réinsertion,
- Qu'une action pérenne renforcée des services de la propreté soit mise en œuvre sur toute la longueur de la promenade afin d'offrir un haut niveau de propreté sur ces espaces,
- Qu'une présence pérenne et renforcée de la police municipale soit mise en œuvre sur toute la promenade afin d'assurer un usage apaisé des espaces, et notamment des aires de jeux pour enfants.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Contre : groupe Paris 11 en Commun et groupe Communiste et Citoyen (21)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 MAI 2023

D.11.23.129

Référence : **V 11 2023 10**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant l'agencement spatial particulier dudit carrefour, générant des flux de circulation mal coordonnés,

Considérant le nombre de traversées piétonnes ainsi que leur visibilité parfois insuffisante,

Considérant la vitesse excessive régulièrement observée sur la rue du Chemin Vert,

Considérant la présence d'une place de livraison aux abords immédiats de l'angle Chemin Vert – Folie Renault

Considérant l'inadaptation de cette place de livraison aux usages, les camions de livraison l'utilisant étant trop longs et trop larges, ce qui conduit :

- A l'empiètement des camions de livraison sur les trottoirs dédiés aux piétons,
- A l'empiètement des camions de livraison sur la voie de circulation,
- A l'impossibilité pour les bus 61 et 69 de tourner dans la rue de la Folie Renault et à leur déviation sans préavis,
- Au blocage de la circulation du carrefour, accompagné d'un concert désagréable de klaxons et autres nuisances sonores.

Considérant la pétition mise en ligne par les riverains de ce secteur;

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSET-NOZERAND,

Sur proposition des élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris installe un ralentisseur sur la rue du Chemin Vert en amont de la rue Plichon afin de réguler efficacement la vitesse sur ce tronçon et d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes,
- Que la Ville de Paris remette en service le panneau lumineux d'indicateur de vitesse à l'angle des rues Plichon et du Chemin Vert,
- Que la Ville de Paris procède à la pose d'un panneau « STOP » sur la rue Plichon à l'angle de la rue du Chemin Vert afin de clarifier les priorités,
- Que la place de livraison de la rue de la folie-Regnault soit supprimée,
- Que la Ville de Paris installe un radar de type « Méduse » sur le carrefour afin de disposer de données concrètes sur les nuisances sonores sur ce secteur.

*

Nombre de votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX (4)

Contre : groupe Paris 11 en Commun et groupe Communiste et Citoyen (21)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

D.11.23.130

Référence : Q 11 2023 02

Question orale relative à la banderole en soutien au mouvement social affichée sur la Mairie du 11^e, posée par M. Jean-Christophe MARTIN

Monsieur le Maire,

Durant le mois Mars ainsi qu'une partie du mois d'Avril 2023, une banderole « mairie solidaire avec le mouvement social » en solidarité avec un mouvement social interprofessionnel contestant la réforme des retraites adoptée par le Parlement a été apposée sur la façade de la mairie d'arrondissement donnant sur le boulevard Voltaire.

Si chaque élu et chaque agent public est libre d'avoir une opinion personnelle quant à ladite réforme, la présence d'une banderole portant les logos de la mairie de Paris et de la mairie du 11^{ème} arrondissement, sciemment apposée et visible par le public, porte une atteinte flagrante au principe fondamental de neutralité du service public, principe tout aussi applicable aux bâtiments publics comme l'a rappelé l'Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Juillet 2005 statuant que « le principe de neutralité de services publics s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques ».

Saisi par mes soins le 8 Mars, le Préfet de Région vous a rappelé dès le 15 Mars au principe de neutralité sur la base de ce même Arrêt du conseil d'Etat. Par ailleurs, il est à noter que la Ville de Grenoble, puis l'Hôtel de Ville de Paris – à l'initiative notamment de notre collègue Nelly Garnier – ont été condamnés à retirer une banderole similaire sur leur mairie, le juge des référés ayant considéré l'atteinte à la neutralité du service public comme suffisamment grave pour justifier le caractère de l'urgence. Il est aussi à noter que la banderole en façade de la Mairie du 11^e arrondissement a été retirée juste après que vous ayez reçue ma propre assignation au Tribunal administratif, ce qui démontre dans les faits votre connaissance du risque juridique qu'elle vous faisait encourir.

Si la présence de cette banderole sur la façade de la Mairie du 11^e arrondissement apparaît comme manifestation illégale, elle interroge aussi quant aux responsabilités dans sa création et son coût. Ainsi, je ne peux concevoir que les logos de la Ville et de l'arrondissement aient été utilisés sans l'autorisation expresse de la maire de Paris et du Maire du 11^e arrondissement.

En conséquences, les élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Qui a autorisé la pose de cette banderole sur la façade de la Maire du 11^e arrondissement ?
- Qui a ordonné la dépense ayant financé sa réalisation ?
- Combien a coûté ladite banderole ?

La collectivité parisienne et/ou d'arrondissement a-t-elle financé cette banderole ? Le cas échéant, sur quel(s) fond(s) ?